



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-5386>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **24-5386**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-173324

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Conseil départemental de l'Hérault

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22340001100076

**Ville** : MONTPELLIER

**Code postal** : 34087

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 34

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LES COMMUNES DE MONTBAZIN, VILLEVEYRAC ET SAINT-PARGOIRE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71300000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Dans le cadre du plan Hérault vélo, le département encourage le développement des modes doux sur le territoire. A ce titre, le traitement des discontinuités des itinéraires cyclables, constitue une priorité d'actions. Cette opération a pour but d'aménager une voie verte sur un linéaire d'environ 20 km entre les communes de Montbazin, Villeveyrac et Saint-Pargoire. Le projet débute depuis la commune de Montbazin, traverse ensuite la commune de Villeveyrac et se termine sur la commune de Saint-Pargoire.

L'aménagement de la liaison cyclable consiste en la réalisation d'une « voie verte », aménagée pour la majorité du linéaire sur la plateforme de l'ancienne voie ferrée

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 22/01/2024 à 12h00, lire 29/01/2024 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/01/2024**